



Les habitants du « quartier chaud » attaquent France 2 en justice

mercredi 7 mai 2014

Le 26 septembre dernier était diffusé sur France 2 le reportage *Villeneuve, le rêve brisé*, au sein de l'émission *Envoyé Spécial*. Le film se penche sur La Villeneuve dans la banlieue sud de Grenoble, et « démontre » en cinq chapitres comment le quartier qui était à la base censé être une cité-modèle n'est pas à la hauteur des espoirs qui y ont été placés.

Le souci est que ce reportage très orienté réalisé par Amandine Chambelland adopte un ton dramatique et inquiétant, utilisant des phrases chocs et des images percutantes (une descente de police dans un appartement de jeunes est même mise en place pour le reportage). Suite à sa diffusion, les habitants de la Villeneuve sont choqués, et l'association des Habitants de la crique sud de la Villeneuve décide de porter plainte contre France Télévision pour diffamation. C'est la première fois en France qu'un collectif d'habitants porte plainte contre une chaîne après s'être senti dévalorisé de la sorte. L'association reçoit même le soutien du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) qui est intervenu auprès de France 2, jugeant qu'avec ce reportage, la chaîne a manqué aux obligations déontologiques de l'article 35 de son cahier des charges, la nécessité d'assurer différents points de vue sur un sujet prêtant à controverse. Il déplore les stigmates générés par le reportage, montrant uniquement les éléments négatifs du quartier et démontant très vite les éléments qui pourraient être positifs. Le jugement du CSA n'est pas une sanction ou une fin en soi mais il appuie fortement les arguments de l'association.

Le procès opposant l'association des Habitants de la crique Sud de la Villeneuve au PDG de France télévision aura lieu le 15 mai au tribunal de Grande Instance de Grenoble.

[Voir ici le jugement du CSA.](#)

Voir en ligne : [Le jugement du CSA](#)